

EUROPCAR MOBILITY GROUP

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 163 884 278 euros

Siège social : 13 ter Boulevard Berthier, 75017 Paris, France

489 099 903 RCS Paris

Rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions

Exercice clos le 31 décembre 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, votre Directoire vous informe par son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du même Code concernant les attributions gratuites d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, agissant conformément à (i) l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 26 avril 2019 dans sa 32^{ème} résolution et (ii) à l'autorisation du Conseil de surveillance en date du 20 mars 2019, après avis du Comité des rémunérations et des nominations du 14 mars 2019, le Directoire a décidé lors de ses réunions en date du 22 mai 2019 et du 4 novembre 2019 de procéder à l'attribution gratuite de respectivement 573 000 actions et 395 000 actions (le "**Plan AGA 2019**").

Actions attribuées gratuitement en 2019 (Plan AGA 2019)		
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	26 avril 2019	26 avril 2019
Date de décision du Directoire	22 mai 2019	4 novembre 2019
Nombre total d'actions attribuées	573 000	395 000
Dont attribuées aux mandataires sociaux	235 000	-
Mandataires sociaux :		
Madame Caroline Parot	86 000	-
Monsieur Fabrizio Ruggiero	62 000	-
Monsieur Olivier Baldassari	47 000	-
Monsieur Albéric Chopelin	40 000	-
Période d'acquisition/Durée de la période de conservation	<p>Les actions gratuites ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires qu'à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ans, expirant le 23 mai 2022 et le 5 novembre 2022.</p> <p>Les actions gratuites acquises ne sont soumises à aucune obligation de conservation et seront immédiatement cessibles. Les mandataires sociaux sont néanmoins soumis à une obligation de conservation spécifique jusqu'à la cessation de leurs fonctions.</p> <p>L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est subordonnée à une condition de présence durant toute la période d'acquisition (sauf exception et notamment, décès, invalidité, départ à la retraite), et au respect des conditions de performance au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, liées</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la progression de la marge d'EBITDA, • au niveau de la Top Line, • au niveau du TSR relatif. 	

Actions attribuées à chaque mandataire social	Nombre	Valeur (en euros)	Date	Plan
Actions attribuées durant l'exercice 2019 par la Société et par toutes sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à chaque mandataire social (liste nominative) à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société.	Madame Caroline Parot: 86 000	509 120 ⁽¹⁾	22 mai 2019	Plan AGA 2019
	Monsieur Fabrizio Ruggiero : 62 000	367 040 ⁽¹⁾		
	Monsieur Olivier Baldassari : 47 000	278 240		
	Monsieur Albéric Chopelin : 40 000	236 800		
Actions attribuées durant l'exercice 2019 à chaque mandataire social de la Société par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code commerce à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent.	NA	NA	NA	NA

(1) Sur la base de 5,92 € par action pour l'attribution du 22 mai 2019, correspondant à la valeur de l'action à la date d'attribution, diminuée des dividendes actualisés futurs estimés pendant la période d'acquisition

Nombre et valeur des actions de la Société attribuées gratuitement durant l'exercice 2019 à chacun des dix salariés du groupe Europcar non mandataires sociaux de la Société dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce.		
	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
1.	30 000	177 600 ⁽²⁾
2.	30 000	177 600 ⁽²⁾
3.	30 000	177 600 ⁽²⁾
4.	25 000	148 000 ⁽²⁾
5.	25 000	148 000 ⁽²⁾
6.	20 000	118 400 ⁽²⁾
7.	20 000	118 400 ⁽²⁾
8.	20 000	118 400 ⁽²⁾
9.	15 000	43 500 ⁽²⁾
10.	15 000	43 500 ⁽²⁾

(2) Sur la base de 5,92 € par action pour l'attribution du 22 mai 2019, correspondant à la valeur de l'action à la date d'attribution, diminuée des dividendes actualisés futurs estimés pendant la période d'acquisition

(3) Sur la base de 2,90 € par action pour l'attribution du 4 novembre 2019, correspondant à la valeur de l'action à la date d'attribution, diminuée des dividendes actualisés futurs estimés pendant la période d'acquisition

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et les sociétés mentionnées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci :			
Plan AGA 2019	Nombre de salariés bénéficiaires	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Attribution du 22 mai 2019	22 ⁽⁴⁾	487 000	2 883 040
Attribution du 4 novembre 2019	86	395 000	1 145 500

(4) Messieurs Fabrizio Ruggiero, Olivier Baldassari et Albéric Chopelin bénéficient d'un contrat de travail